

Conditions générales

Objet

Les présentes conditions générales définissent les conditions d'utilisation du service Covercard®System mis en place et géré par :

Ofac Rue Pedro Meylan, 7 1211 Genève 17

En adhérant au service *Covercard®System*, le fournisseur de soins, ci-après l'adhérent, accepte sans réserve les présentes conditions générales.

Responsabilités

Lors de la validation d'une carte d'assurance, fondée sur Covercard®System, Ofac s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires pour fournir une réponse 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7; les périodes de maintenance demeurent réservées.

Ofac décline toute responsabilité en cas de non-réponse de Covercard®System. Ces non-réponses peuvent provenir de problèmes techniques non prévus tant sur les serveurs, les moyens de télécommunication, sur le mode d'accès installé chez le fournisseur de soins, sur les lecteurs ou sur la carte elle-même.

Le contenu des informations restituées par *Covercard®System* est de la responsabilité de l'assureur. Ofac n'est pas garant de la qualité des données mises à disposition du fournisseur de soins et ne peut être tenu responsable des conséquences de l'exploitation ou de l'interprétation de ces données.

Covercard®System répond strictement aux normes établies par la Confédération en matière de carte d'assuré; notamment l'art. 42a LAMal, l'Ordonnance sur la carte d'assuré (OCA) du 14.2.2007, ainsi que la norme technique eCH-0064.

Changement d'adresse

L'adhérent doit communiquer immédiatement à Ofac (ou par l'intermédiaire de son réseau professionnel) tous changements de raison sociale de l'entité détentrice de l'accès au serveur Covercard®System.

Protection et utilisation des données

L'adhérent s'engage à prendre les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité et la protection des données restituées par *Covercard®System*.

Les informations de *Covercard®System* peuvent être visualisées ou intégrées dans les logiciels administratifs certifiés et conformes au standard *Covercard®System* en vigueur. Les informations régies par la LAMal peuvent être exploitées pour autant qu'elles soient utilisées en conformité avec l'OCA, à savoir pour l'ensemble des processus administratifs de prise en charge d'un patient, y compris la facturation.

Les informations de *Covercard®System* peuvent être utilisées à d'autres fins que purement informatives qu'à partir du moment où un accord spécial régissant l'utilisation de la carte est conclu entre le fournisseur de soins et l'assureur.

Prestations

Le service Covercard®System comprend, sauf restrictions :

- a) Un accès sécurisé à Covercard®System via un réseau sécurisé de communication de professionnels de soins reconnu et agréé par Ofac.
- b) Des validations de cartes d'assuré des assureurs qui adhérent à Covercard®System.
- c) La consultation des données d'assurés via un site Web sécurisé.
- d) La possibilité de récupérer et d'intégrer les données d'assurés dans les logiciels informatiques certifiés par Ofac.

Restrictions

L'accès à Covercard®System est réservé aux fournisseurs de soins reconnus par santésuisse et disposant d'un ou plusieurs n° RCC. Ces fournisseurs de soins doivent être enregistrés dans la base de données clients Ofac et se voient attribués un numéro de client unique ainsi que des droits d'accès aux données.

Le droit d'accès aux données de *Covercard[®]System* est accordé par les assureurs qui sont les propriétaires des données. Un assureur se réserve le droit de ne pas autoriser un fournisseur de soins à accéder - tout ou partie - à ses données.

L'adhésion à *Covercard®System* ne comprend pas les frais occasionnés par les installations de logiciels ou matériels, ou les frais de communication nécessaires pour accéder aux données *Covercard®System*.

L'adhérent s'engage à ne pas transférer - tout ou partie - son accès aux données *Covercard®System* à des tiers.

Exclusions

En cas de non respect des présentes conditions générales, Ofac, respectivement Ofac sous mandat des assureurs, se réserve le droit de suspendre ou de supprimer les droits d'accès à *Covercard*®*System*.

Aucune indemnité ne pourra être exigée et perçue par l'adhérent.

Support

Le support de premier niveau est assuré par le partenaire ou le réseau de professionnels de soins reconnu et agréé par Ofac, suivant les conditions en vigueur.

For juridique

Le présent document est soumis au droit suisse. En cas de litige, les parties reconnaissent la compétence exclusive des Tribunaux de Genève, sous réserve de recours au Tribunal fédéral.

Les présentes conditions générales sont modifiables en tout temps.